



Accident du travail sur le trajet

Par **mikanono**, le **26/09/2017** à **12:34**

bonjour, rn je voudrai savoir, si sur le trajet retour du travail, le fait de faire un détour pour aller chercher les enfants au travail et d'avoir un accident de la route juste avant d'arriver à l'école, est ce que c'est considéré comme un accident du travail ? rn Cordialement

Par **morobar**, le **28/09/2017** à **18:55**

Bonjour, rn De toutes façons ce ne sera jamais un accident du travail, au mieux un accident de trajet. rn La question ne se pose qu'en cas de dommages corporels du salarié victime de l'accident, quelques soient les responsabilités quant à l'origine de l'accident. rn Il convient de demander à l'employeur une déclaration d'AT et c'est la CPAM qui jugera de la prise en charge au titre de la législation sur l'accident de travail ou de vie privée (maladie).